

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/3/25
DOSSIER N°5907**

**ACQUISITION DE VÉHICULES ET MATÉRIELS POUR LE
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE 2023**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : ACQUISITION DE VÉHICULES ET MATÉRIELS POUR LE
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE 2023**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 3221-11-1,
VU le Code de la commande publique,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/3/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- **de lancer la consultation** avec mise en concurrence pour « **l'acquisition de véhicules et de matériels pour le département de la Creuse 2023** » dans le cadre d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique sur la base de marchés ordinaires conformément à la réglementation précitée. Le détail des lots sera précisé dans le dossier de consultation des entreprises. Chaque lot sera conclu avec un seul et unique attributaire,
- **de relancer**, en cas d'infructuosité d'un ou plusieurs lots, la consultation selon les modalités prévues par le code de la commande publique,
- **de solliciter des centrales d'achats pour des commandes directes** sans mise en concurrence **et de signer les éventuelles conventions de partenariats avec celles-ci**,
- **de signer les marchés et commandes afférents** ainsi que tous les documents utiles à leur aboutissement,
- **de signer les éventuels avenants**,
- **d'imputer les dépenses** sur les articles du budget départemental et budget annexe du CDEF suivants :
 - Chapitre 21 Article 8431-21828
 - Chapitre 21 Article 8431-215738
 - Chapitre 21 Article 020-21828
 - Chapitre 21 Article 2182 [= CDEF]

La durée des marchés/commandes court à compter de la date de notification au titulaire jusqu'à la complète livraison des fournitures.

Le montant total des besoins est estimé à **1 222 000 € T.T.C.**

Les besoins sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Type	Quantité	Estimation en euros TTC
Véhicule léger utilitaire	2	54 000
Camion benne 4X2 - 19T Neuf ou occasion	1	166 000
Camion benne 4X2 - 16T Neuf ou occasion	2	310 000
Fourgon	1	65 000
Saleuse Neuf ou occasion	2	76 000
Lame pour 16T Neuf ou occasion	1	18 000
Tracteur	2	196 000
Débroussailleuse	2	122 000

Véhicule léger (CDEF)	2	44 000
Véhicule léger (CD23)	7	133 000
Fourgon moins de 3,5 T	1	38 000
TOTAL		1 222 000 €

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET